



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 29 juin 2015 et désignation des rapporteurs.
2. Comment faire face aux contraintes budgétaires de la CCLO ?
3. Composition du conseil communautaire suite à la démission de Mme la maire de Sarpourenx.
4. Zone Eurolacq 2 : examen de trois demandes d'implantation.
5. Proposition de vente du « bâtiment SNAC » situé à Mourenx à la commune de Mourenx.
6. Proposition de vente d'un terrain à Lacq à la société SÉCHÉ.
7. Habitat :
 - Logements sociaux : aide au projet de construction de 34 logements par la SNI à Mourenx,
 - Logements sociaux : aide au projet de construction de 6 logements par le COL à Mourenx,
 - Réalisation de terrains familiaux pour les gens du voyage à Orthez : acquisition du terrain.
8. Ecole de musique : attribution d'une subvention pour le festival Sax Open
9. Soutien financier à des associations pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location d'un chapiteau : examen de la demande d'une commune
10. UPPA : Attribution d'une allocation de post-doctorat dans le cadre de la convention partenariale entre l'UPPA et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
11. Attribution d'une indemnité de stage
12. Autorisation donnée au Président de signer des avenants
13. Information au Bureau concernant l'attribution des marchés suivants (procédures adaptées)

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 29 JUIN 2015 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 29 juin prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. COMMENT FAIRE FACE AUX CONTRAINTES BUDGETAIRES DE LA CCLO ?

Une synthèse relative aux contraintes budgétaires de la CCLO est présentée au bureau. Le bureau prend acte de ces informations et confirme la volonté de voter le BP 2016 en décembre 2015. Une présentation similaire aura lieu lors de la conférence des maires du lundi 6 juillet.

3. COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUITE A LA DEMISSION DE MME LA MAIRE DE SARPOURENX

Suite à la démission de Mme le Maire de Sarpourenx pour raisons de santé et au renouvellement partiel du conseil municipal, la loi du 9 mars 2015 impose de recomposer le conseil communautaire, sur la base d'un accord local respectant les nombreux critères fixés auparavant par le Conseil constitutionnel.

La communauté dispose de 2 mois à compter du fait générateur du renouvellement partiel (donc la démission de Mme le Maire) pour trouver cet accord local.

A ce jour, aucun accord local de répartition de sièges supplémentaires, à ceux dont disposent de droit la communauté, n'a été trouvé. Si tel était le cas, le nombre de délégués communautaires serait ramené de 109 à 96, soit la perte de 13 élus.

Le bureau prend acte de ces informations.

4. ZONE EUROLACQ 2 : EXAMEN DE TROIS DEMANDES D'IMPLANTATION

Le bureau émet un avis favorable à l'implantation de trois porteurs de projet sur la zone d'activité économique Eurolacq 2 :

- l'étude de Jean-Paul MATTEI, notaire à Artix : lot 6H, d'une superficie approximative de 2 565 m²,
- la société ACAHÉ, maître d'œuvre actuellement en location à Mourenx : lot 3A d'une superficie approximative de 2 704 m²,
- l'entreprise AUX COULEURS DE LA MAISON représentée par Monsieur et Madame Loisel : lot 3B d'une superficie approximative de 2 791 m².

5. PROPOSITION DE VENTE DU « BATIMENT SNAC » SITUE A MOURENX A LA COMMUNE DE MOURENX

La communauté de communes de Lacq-Orthez est propriétaire d'un local appelé « bâtiment SNAC » d'une superficie de 926 m² situé sur la parcelle AA 84 à Mourenx d'une superficie de 1 641 m².

Ce bâtiment est dans un état très vétuste et ne respecte pas les diverses réglementations en vigueur en ce qui concerne la sécurité incendie, l'électricité, etc. Il nécessite de nombreux travaux de remise en état estimés entre 200 000 € et 250 000 €.

Le bureau émet un avis favorable à la proposition du Maire de Mourenx que la commune de Mourenx acquière à l'euro symbolique ce bâtiment, compte tenu de l'état du bâti et des travaux de réhabilitation à engager.

6. PROPOSITION DE VENTE D'UN TERRAIN A LACQ A LA SOCIETE SÉCHÉ

Le bureau émet un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée AK 82 à Lacq à l'entreprise SÉCHÉ au prix fixé par France Domaine.

7. HABITAT :

Le bureau émet un avis favorable à une aide aux projets de construction, dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine de la ville de Mourenx, de la SNI (34 logements locatifs à loyer modéré sur le foncier libéré par la démolition du bâtiment E8, boulevard de la République, en face de la mairie et du centre culturel) et du COL (6 logements locatifs à loyer modéré sur un terrain situé entre le quartier La Barthe et le parc des sports).

Le bureau émet un avis favorable à l'acquisition par la ville d'Orthez à l'euro symbolique d'une parcelle située à proximité du Pont de l'Europe et du lotissement des Aigrettes en vue de la réalisation de terrains familiaux pour des familles des gens du voyage.

8. ECOLE DE MUSIQUE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL SAX OPEN

Le projet est porté par l'Harmonie d'Orthez. Il s'agit de la constitution d'un ensemble de 45 saxophonistes élèves dans les écoles de musique de Bègles, Orthez, Luy-de-Béarn, Lescar et du conservatoire des Landes qui représenteront l'Aquitaine au 17^{ème} congrès et festival de saxophone qui se déroulera les 10, 11, 12 et 13 juillet 2015 à Strasbourg.

Le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une subvention à l'Harmonie d'Orthez pour la participation de 13 élèves de l'école de musique d'Orthez Les Musicales.

9. SOUTIEN FINANCIER A DES ASSOCIATIONS POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES ET/OU POUR LA LOCATION D'UN CHAPITEAU : EXAMEN DE LA DEMANDE D'UNE COMMUNE

Le bureau émet un avis favorable à la demande transmise par la commune de Parbayse pour le compte d'une association implantée sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, et ce dans le cadre du dispositif de soutien financier pour l'organisation de manifestations sportives et culturelles. Il appartiendra au prochain conseil communautaire de se prononcer sur un montant de subvention au vu des justificatifs transmis par le maire concerné.

10. UPPA : ATTRIBUTION D'UNE ALLOCATION DE POST-DOCTORAT DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE ENTRE L'UPPA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Le bureau émet un avis favorable au financement du post-doctorat 2015 intitulé « Système de caractérisation du gaz naturel et du biométhane (SYCARGAZ) » (porteur du projet : LE HECHO Isabelle) soit 46 000 € sur un an dans le cadre de la convention quadriennale conclus entre l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et la communauté de communes de Lacq-Orthez pour la période 2015-2018 pour le soutien à la valorisation et au transfert de technologie.

11. ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE STAGE

Au vu des règles retenues en la matière, le bureau émet un avis favorable à l'attribution d'une indemnité de 4 212 € à une étudiante en licence DEES assistante en ressources humaine pour un stage intitulé « La dématérialisation des inscriptions aux formations CNFPT » effectué au sein du service ressources humaines, pendant six mois, étant précisé qu'une somme de 2 100 € lui a déjà été versée.

12. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES AVENANTS SUIVANTS :

- Construction d'un centre culturel à Mourenx – avenants aux lots n° 01, 02B, 03, 04, 05, 06, 07, 08A, 08B, 09, 10, 11, 12, 13 ,14
- Travaux d'aménagement de la zone d'activités EUROLACQ 2 – avenant au lot n°1 Travaux préparatoires et terrassements

Le bureau autorise son Président à signer les avenants à ces marchés et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

13. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :

- Location d'engins, d'outillages et de véhicules pour les services de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- Rénovation d'un bassin situé sur un giratoire à Mourenx,
- Schéma directeur d'éclairage public et d'optimisation énergétique.
